



Theratechnologies annonce des modifications à sa facilité de prêt à terme auprès de sociétés du même groupe que Marathon Asset Management

Juil. 28, 2023

Ces modifications permettent à Theratechnologies de conserver des liquidités minimales de 15 M\$ US jusqu'au 31 octobre 2023

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 28 juill. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », la « Société », ou « nous ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu une convention avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon ») afin de modifier certaines modalités et conditions de sa convention de crédit intervenue en juillet 2022 (la « convention de crédit ») en vue d'abaisser le niveau des liquidités minimales que la Société doit conserver à tout moment de 20 M\$ US à 15 M\$ US.

Les modifications prévoient, notamment, que la Société doit conserver ce montant minimal de liquidités en tout temps jusqu'au 31 octobre 2023 et respecter toutes les autres modalités et conditions de la convention de crédit. La Société prend les mesures nécessaires pour s'assurer que la clause de liquidités soit continuellement respectée dans l'avenir.

Aux termes de la convention de crédit, la Société était tenue de détenir en tout temps au moins 20 M\$ US sous forme de trésorerie et d'autres placements liquides. Les modalités et les conditions liées à l'obligation de conserver un montant minimal de liquidités aux termes de la convention de crédit ont été modifiées antérieurement et la dernière modification était en vigueur jusqu'au 28 juillet 2023.

« Cette modification conclue avec Marathon nous permettra de continuer à nous concentrer sur la croissance de notre entreprise dans le but d'atteindre un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice en cours », a déclaré Philippe Dubuc, vice-président principal et chef de la direction financière, Theratechnologies.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Un exemplaire de la convention de crédit peut être consulté sur SEDAR et EDGAR aux adresses indiquées ci-dessus.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « prometteur », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou encore des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des énoncés concernant la croissance des activités de la Société, l'atteinte d'un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice et le respect par la Société de toutes les modalités et conditions de la convention de crédit. Bien que les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse soient fondés sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Certaines des hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs supposent que les ventes de nos produits continueront de croître aux États-Unis, qu'aucun événement ne se produira qui aurait pour effet de donner lieu à des dépenses imprévues et que nous ne violerons aucune des modalités et conditions de la convention de crédit. Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont liés ou attribuables au non-respect par la Société des modalités et conditions de la convention de crédit, y compris l'atteinte des revenus cibles et le respect de la clause de liquidités, la baisse des revenus tirés de la vente de nos produits aux États-Unis en raison de la concurrence, des problèmes de qualité des produits ou d'approvisionnement en produits, la découverte d'un remède contre le VIH et des dépenses imprévues que la Société doit engager. Les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

MESURE NON CONFORME AUX IFRS ET AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, soit le « BAIIA

ajusté ». « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour l'établissement des états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs.

Renseignements aux investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

438 315-6608